

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/01

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Cédric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil Communautaire que pour faire face à un surcroît de travail à la direction des Ressources Humaines, il est nécessaire de renforcer le service pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020. Cet agent assurera des fonctions d'assistante de gestion des ressources humaines. Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C dont la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** des membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à la Direction des Ressources Humaines.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut le vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCGV,

Olivier VUILLIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/02

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Cédric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES – Modalités d'organisation des astreintes techniques - Modification de la délibération n°2019/07/33

Monsieur Olivier VUILLIER Vice-président rappelle au Conseil Communautaire qu'une délibération en date du 3 juillet 2019 a été adoptée concernant modalités d'organisation des astreintes.

La délibération n°2019/07/33 du 3 juillet 2019 précise les modalités d'organisation des astreintes (périodicité, horaires, moyens mis à disposition, services concernés...) et le statut du personnel.

Or, seuls les agents titulaires peuvent effectuer des astreintes. Il est donc proposé d'étendre ce dispositif aux agents stagiaires et non-titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la modification de la délibération n°2019/07/33 en date du 3 juillet 2019 afin de permettre aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires d'effectuer des astreintes.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/03

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Remboursement de frais de déplacement des élus

Monsieur Olivier VUILLIER Vice-président, informe l'Assemblée que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a prévu, en plus des indemnités de fonction, d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières.

Ces remboursements de frais sont limités par les textes à 7 cas précis :

- le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission,
- le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil municipal,
- le remboursement des frais de déplacement des membres des conseils ou comités d'EPCI,
- le remboursement des frais d'aide à la personne des élus municipaux et intercommunaux,
- le remboursement des frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus,
- l'octroi de frais de représentation aux maires,
- le remboursement des frais de déplacement des élus départementaux et régionaux.

Les assemblées locales ne peuvent légalement prévoir le remboursement d'autres dépenses.

Monsieur le Vice-Président propose de prévoir le remboursement de certaines dépenses particulières dans la limite des cas précités à savoir :

1. Frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission :

Il s'agit des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial ou d'une mission par les membres d'un conseil intercommunal : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de son organe délibérant et avec l'autorisation de celui-ci. Un mandat spécial ne peut donc être confié par l'organe exécutif.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

L'élu devra posséder un ordre de mission établi préalablement à son départ par le Président de la Communauté de Communes, et comportant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour ainsi que le moyen de déplacement utilisé.

Le remboursement des frais de séjour et de transport sera effectué dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État et selon les conditions de la délibération en vigueur dans la collectivité.

2. Frais d'aide à la personne des élus intercommunaux :

Tous les conseillers bénéficient de droit d'un remboursement par la Communauté de Communes, selon les modalités fixées par délibération en conseil communautaire, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions intercommunales dans le cadre d'un mandat spécial, d'une mission ou en tant que membres des conseils ou comité d'EPCI.

Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant du salaire minimum de croissance.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'instituer les remboursements de frais comme présentés ci-dessus et selon les modalités suivantes :

- L'élu devra adresser un état semestriel ou annuel complété à son initiative à la Direction des Ressources Humaines selon le formulaire joint par la Communauté de Communes ;
- Devront y être joints, une copie de la carte grise à la première demande ou au changement de véhicule, un relevé d'identité bancaire, toutes les convocations faisant mention de la réunion

Ces documents sont des pièces comptables indispensables au paiement. Il est cependant suggéré de pratiquer le covoiturage dès que cela est possible.

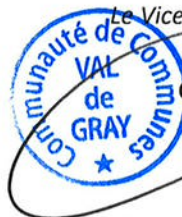
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** le remboursement des frais de mission ou de mandat spécial.
- **Autorise** le remboursement des frais d'aide à la personne des élus comme présentées ci-dessus et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et selon l'enveloppe budgétaire établie à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,

 **Olivier VUILLIER**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/04

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES – Avenant 2 relatif à la convention réglant les effets de la création du service commun « DIRECTION GENERALE » entre la CCVG et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créée, depuis le 1^{er} février 2019, le service commun « Direction Générale ».

Les modalités financières du service commun sont à préciser dans la convention réglant les effets de la création du service commun « Direction Générale » entre la CCVG et la Ville de Gray. Il convient donc de modifier la convention sus-désignée et ce, conformément à son article 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention réglant les effets de la création du service commun « Direction Générale » entre la CCVG et la Ville de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer cet avenant.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/05

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Avenant 2 relatif à la convention réglant les effets de la création du service commun « DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES » entre la CCVG et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créé, depuis le 1^{er} octobre 2019, le service commun « Direction des Affaires Juridiques ».

Les modalités financières du service commun sont à préciser dans la convention réglant les effets de la création du service commun « Direction des Affaires Juridiques » entre la CCVG et la Ville de Gray.

Il convient donc de modifier la convention sus-désignée et ce, conformément à son article 10.

Par ailleurs, pour accompagner au mieux les communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG), il est proposé de leur mettre à disposition l'expertise des agents du service commun « Direction des Affaires Juridiques » afin de les assister dans l'élaboration, la passation et l'exécution d'un marché public.

Les modalités pratiques relatives à ces mises à disposition seront fixées dans une convention cadre. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mise à disposition devra signer cette convention après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention réglant les effets de la création du service commun « Direction des Affaires Juridiques » entre la CCVG et la Ville de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer cet avenant.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/06

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Avenant 1 relatif à la convention réglant les effets de la création du service commun « DIRECTION RESSOURCES HUMAINES » entre la CCVG et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créé, depuis le 1^{er} janvier 2020, le service commun « Direction Ressources Humaines ».

Les modalités financières du service commun sont à préciser dans la convention réglant les effets de la création du service commun « Direction Ressources Humaines » entre la CCVG et la Ville de Gray. Il convient donc de modifier la convention sus-désignée et ce, conformément à son article 10.

Par ailleurs, pour accompagner au mieux les communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG), il est proposé de leur mettre à disposition l'expertise des agents du service commun « Direction Ressources Humaines » afin de les assister dans la gestion des paies.

Les modalités pratiques relatives à ces mises à disposition seront fixées dans une convention cadre. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mise à disposition devra signer cette convention après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention réglant les effets de la création du service commun « Direction Ressources Humaines » entre la CCVG et la Ville de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer cet avenant.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,



OLIVIER VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/07

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Avenant 1 relatif à la convention réglant les effets de la création du service commun « FINANCES » entre la CCVG et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créé, depuis le 1^{er} janvier 2020, le service commun « Finances ».

Les modalités financières du service commun sont à préciser dans la convention réglant les effets de la création du service commun « Finances » entre la CCVG et la Ville de Gray.

Il convient donc de modifier la convention sus-désignée et ce, conformément à son article 10.

Par ailleurs, pour accompagner au mieux les communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG), il est proposé de leur mettre à disposition l'expertise des agents du service commun « FINANCES » afin de les assister dans la gestion des mandats et des titres ainsi que dans l'analyse financière.

Les modalités pratiques relatives à ces mises à disposition seront fixées dans une convention cadre. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mise à disposition devra signer cette convention après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention réglant les effets de la création du service commun « Finances » entre la CCVG et la Ville de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer cet avenant.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/08

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Avenant 2 relatif à la convention réglant les effets de la création du service commun « INGENIERIE » entre la CCGV et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créé, depuis le 1^{er} janvier 2019, le service commun « Ingénierie Subvention Marchés Publics ».

Les activités de ce service ont été modifiées par délibération du Conseil Communautaire pour devenir le service commun « Ingénierie ». Cette modification entraîne ainsi la résiliation des conventions d'adhésion du service commun « Ingénierie Subvention Marchés Publics » entre la CCGV et ses communes membres qui y ont adhéré.

Par ailleurs, les modalités financières du service commun « Ingénierie » sont à préciser dans la convention réglant les effets de la création du service commun « Ingénierie » entre la CCGV et la Ville de Gray.

Il convient donc d'approuver un avenant à la convention sus-désignée et ce, conformément à son article 10.

De plus, pour accompagner au mieux les communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG), il est proposé de leur mettre à disposition l'expertise des agents du service commun « INGENIERIE » afin de les assister dans la définition, la conception et la réalisation d'un projet d'investissement et dans la recherche et le suivi des subventions.

Les modalités pratiques relatives à ces mises à disposition seront fixées dans une convention cadre. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mise à disposition devra signer cette convention après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention réglant les effets de la création du service commun « Ingénierie » entre la CCVG et la Ville de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer cet avenant.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/09

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES - Avenant 3 relatif à la convention réglant les effets de la création du service commun « POLE TECHNIQUE » entre la CCGV et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT Vice-président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créé, depuis le 1^{er} février 2019, les services communs « Entretien Bâtiment » et « Garage ».

Par délibération, la CCGV et la Ville de Gray ont souhaité renforcer la mutualisation des services en créant le service commun « Pôle technique ». Ce dernier remplace les services communs « Entretien Bâtiment » et « Garage ». Cette modification entraîne ainsi la résiliation des conventions d'adhésion des services communs sus-désignés entre la CCGV et ses communes membres qui y ont adhéré.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre du service commun notamment les dispositions financières et la situation des biens sont à préciser dans la convention réglant les effets de la création du service commun « Pôle technique » entre la CCGV et la Ville de Gray.

Il convient donc d'approuver un avenant à la convention sus-désignée et ce, conformément à son article 10.

De plus, afin de répondre aux besoins des communes membres de la CCVG et de conforter cette volonté de mutualisation de services, il leur est proposé d'adhérer au service commun « Pôle technique ».

Les modalités pratiques relatives à l'adhésion du service commun « Pôle technique » sont fixées dans la convention d'adhésion. Chaque commune souhaitant adhérer à ce service devra signer cette convention après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°3 à la convention réglant les effets de la création du service commun « Pôle technique » entre la CCVG et la Ville de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer cet avenant.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/10

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la convention réglant les effets de l'adhésion au service commun « Pôle Technique » entre la CCVG et ses communes membres

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-Président rappelle à l'assemblée que dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et la Ville de Gray ont créé, depuis le 1^{er} février 2019, les services communs « Entretien Bâtiment » et « Garage ».

Les communes membres de la CCVG peuvent adhérer à ces derniers depuis cette date en signant la convention réglant les effets de l'adhésion aux services communs « Entretien Bâtiment » et « Garage ».

Or, par délibération, la CCVG et la Ville de Gray ont souhaité renforcer la mutualisation des services en créant le service commun « Pôle technique ». Ce dernier remplace les services communs « Entretien Bâtiment » et « Garage ». Cette modification entraîne ainsi la résiliation des conventions d'adhésion des services communs sus-désignés entre la CCVG et ses communes membres qui y ont adhéré.

Cependant, afin de répondre aux besoins des communes et de conforter cette volonté de mutualisation de services, la CCVG leur propose d'adhérer au service commun « Pôle technique ».

CC-2020-

Les modalités pratiques relatives à l'adhésion du service commun « Pôle technique » sont fixées dans la convention jointe à la présente délibération. Chaque commune souhaitant adhérer à ce service devra signer cette convention après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la convention réglant les effets d'adhésion du service commun « Pôle Technique » entre la CCGV et ses communes membres dont le projet est joint en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention avec les communes adhérentes ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

le Vice-Président de la CCGV,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/11

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la convention cadre relative à la mise à disposition de services de la Communauté de Communes Val de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Vice-président propose à ses communes membres de leur mettre à disposition les services de la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) afin de les assister dans les domaines suivants :

- Assistance dans la gestion des paies
- Assistance dans la gestion des mandats et des titres
- Assistance dans l'analyse financière
- Assistance dans la conception et la réalisation d'un projet d'investissement
- Assistance dans l'élaboration, la passation et l'exécution d'un marché public
- Assistance dans la recherche et le suivi des subventions.

Cette mise à disposition répond pleinement aux besoins des communes qui sont nombreuses à solliciter les services de la collectivité pour des questions relatives aux domaines sus-désignés.

La CCVG dispose ainsi d'une expertise qu'elle propose de mettre à la disposition des communes qui le souhaitent, dans le respect total de leur identité et dans le cadre d'une bonne organisation des services et ce, sans remettre en cause les compétences dévolues aux communes.

Il est convenu que le financement apporté par les communes permettra d'assurer le fonctionnement optimal de ces mises à disposition. Les frais sont déterminés sur la base du coût réel du service mis à disposition.

Les modalités pratiques relatives à la mise à disposition sont fixées dans la convention cadre et ses annexes joints à la présente délibération. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mise à disposition devra signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la convention cadre relative à la mise à disposition des services aux communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention avec les communes qui en font la demande ainsi que tout document à intervenir.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/12

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC Gray sud II – Cession d'une parcelle à la SCI MC – Modification de la délibération n°2019/04/24

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2019/04/24 en date du 3 avril 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle en ZAC GRAY SUD II à la SCI MC. Les références cadastrales de la parcelle comportent une erreur, il convient donc de modifier la délibération sus-désignée. La SCI MC, sise 15 avenue Pierre Curie, 70 100 GRAY LA VILLE, représentée par M. Cyriaque FOISSOTTE, souhaite acquérir une parcelle cadastrée ZH 366 d'une contenance de 1421 mètres carrés, située en ZAC GRAY SUD.

Par délibération en date du 2 juin 2009, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de ce terrain à 15,24 € hors taxes le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la modification de la délibération n°2019/04/24 relative à la cession de la parcelle située ZAC GRAY SUD, cadastrée ZH 366 d'une contenance de 14 ares 21 centiares à la SCI MC, sise 15 avenue Pierre Curie à 70100 GRAY LA VILLE, représentée par M. Cyriaque FOISSOTTE, au prix de 15,24 € HT le mètre carré.
- **Désigne** Maître Matthieu GODART, notaire à Gray (70 100), pour établir l'acte de vente.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/13

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC Gray sud II – Cession d'une parcelle à la Sarl YONCALI

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil Communautaire que la SARL YONCALI sise 5 avenue de la Libération à GRAY (70100) a sollicité la Communauté de Communes Val de Gray pour l'acquisition de la parcelle ZH 368 située Rue des Frères Lumières à la ZAC GRAY SUD II, en vue de la construction d'un bâtiment de stockage de matériels liés à l'activité de l'entreprise spécialisée dans les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

La parcelle ZH 368 dispose d'une superficie de 15 ares et 11 centiares. Il est rappelé que le prix de vente a été fixé par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2013 à 15,24 € hors taxe le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la cession à la SARL YONCALI de la parcelle cadastrée ZH 368 située Rue des Frères Lumières à la ZAC GRAY SUD II à Gray d'une superficie de 15 ares et 11 centiares, au prix de 15,24€/m².
- **Désigne** Maître Matthieu GODART, notaire à Gray (70 100), 15 bis avenue Carnot, pour dresser l'acte à intervenir.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir sur réquisition de l'une ou de l'autre des parties.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/14

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adoption du règlement d'intervention du dispositif pépinières de commerces et de services (PEPICOS)

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de développement économique, et dans la perspective de redynamiser le commerce des centres-villes, la Communauté de Communes Val de Gray a mis en place des actions liées aux pépinières de commerces depuis 2007. Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du dispositif « pépinières de commerces » en y intégrant les prestations de services dans l'objectif de soutenir le monde économique et l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray.

Ce dispositif dénommé « pépinières de commerces et de services » ou PEPICOS vise à favoriser le développement économique du territoire notamment par l'ouverture ou la reprise, de commerces (activités commerciales, artisanales et prestations de services) en encourageant financièrement les créateurs ou repreneurs à s'installer dans les centres-villes ou centres bourgs du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray.

Il convient dès lors d'adopter un règlement d'intervention afin d'encadrer ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le règlement d'intervention du dispositif « pépinières de commerces et de services » ou « PEPICOS » dont le projet est joint en annexe.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,
Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/15

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adoption du règlement d'intervention du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Gray dispose de la compétence développement économique et à ce titre, a instauré depuis 2018 une aide à l'investissement immobilier des entreprises.

Par délibérations en date du 13 février 2018, le Conseil Communautaire a autorisé l'intervention de la Région Bourgogne Franche Comté et du Département de la Haute-Saône.

Depuis, la CCVG s'appuie sur les règlements respectifs de la Région et du Département pour attribuer le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Il convient dès lors d'adopter un règlement d'intervention propre à la Communauté de Communes Val de Gray afin d'encadrer ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le règlement d'intervention du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) dont le projet est joint en annexe.



AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/16

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adoption du règlement d'application du fond régional territorial

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe l'assemblée que la crise sanitaire liée au covid-19 et le confinement qui en a résulté ont mis en grande difficultés économique et financière les entreprises locales. A ce titre, la Région Bourgogne Franche-Comté, compétente et chef de fil en matière de développement économique, associe les EPCI (les communautés de communes notamment) en convenant d'un « Pacte territorial » pour soutenir et assurer un soutien financier aux entreprises de proximité.

Le Pacte territorial se compose notamment d'un Fonds Régional des Territoires (FRT). Celui-ci est alimenté à la fois par la Région elle-même à hauteur de 5 euros par habitant et par les EPCI à hauteur de 1 euro par habitant ce qui représente une enveloppe de 123 192 euros pour la Communauté de communes Val de Gray.

Le Fonds Régional des Territoires se compose de deux volets :

- 1). Un volet collectivité portant sur des actions collectives que la CCVG engage elle-même en soutien aux entreprises locales,
- 2). Un volet entreprises, portant sur les aides directes que la CCVG attribuera aux entreprises locales sous la forme de subventions et sur délégation de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le pacte régional des territoires ayant été adopté par délibérations du Conseil Communautaire en date du 30 juillet et du 30 septembre 2020, il convient de délibérer sur un règlement d'application du fonds régional des territoires afin de définir les modalités d'intervention de la CCVG en faveur des entreprises de l'économie de proximité et ce, conformément au cadre régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le règlement d'application du Fond régional des territoires dont le projet est joint en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Vice-Président de la CCVG,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/17

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Val de Gray Commerces

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-Président informe l'assemblée qu'il convient de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Val de Gray Commerces afin de participer à une action de relance économique du commerce local via l'opération cashback KEETIZ.

L'Association Val de Gray Commerces s'engage à mettre en œuvre l'opération cashback KEETIZ qui vise à accroître le pouvoir d'achats des habitants et à soutenir la consommation chez les petits commerçants, artisans et producteurs locaux.

Cette opération va permettre aux consommateurs d'obtenir 20 % (reversés directement sur leur compte bancaire) du montant de leurs achats faits auprès des commerçants, artisans et producteurs du Val de Gray qui ont été référencés sur les 48 communes du territoire, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée. Les achats sont plafonnés à 100 euros par jour et par commerce.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsqu'une subvention dépasse le seuil de 23 000 € (fixé par décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure

CC-2020-

une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les modalités de versements et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ainsi, il convient d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Val de Gray Commerces qui prendra effet à compter de sa signature pour la durée de l'opération, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Messieurs N. CAILLE, D. CHEMINOT et Ch. DUREUX ne prennent pas part au vote étant membres du bureau de l'association Val de Gray Commerces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité des membres présents :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Val de Gray Commerces, dont le projet est joint en annexe, afin de participer à une action de relance économique du commerce local via l'opération cashback KEETIZ.
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget principal au compte 65748.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/18

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CULTURE - Renouvellement de la convention générale de partenariat avec la Médiathèque
Départementale de Haute-Saône (MDP)**

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle au Conseil Communautaire que les échanges entre la Médiathèque Val de Gray et la Médiathèque Départementale de Haute-Saône sont encadrés contractuellement par :

- Une convention générale de partenariat : a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents hormis les documents musicaux et multimédias. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques mis en œuvre sur le territoire départemental.
- Une convention de mise à disposition de ressources numériques et multimédia : a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant la mise à disposition de ressources numériques en ligne et le prêt permanent de supports multimédia (tablettes, liseuse...). Les ressources numériques en ligne donnent accès aux usagers de la médiathèque intercommunale à une offre gratuite de musique et de cinéma en streaming, d'auto-formation dans des domaines variés (langues, informatique, code de la route...)

- Une convention d'aide au développement d'un service musique : a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents musicaux et l'accès à des ressources musicales en lignes.

Les précédentes conventions de catégorie A+ sont arrivées à échéance le 31 décembre 2019. De nouvelles conventions de catégorie A doivent être signées pour la période 2020-2022 pour renouveler le partenariat. Aucun flux financier direct n'est prévu dans le cadre de ces trois conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions sus-désignées.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/19

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Protection de captage - Définition de l'aire d'alimentation
du captage de Vadans**

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle au Conseil Communautaire que le captage de la source du Paquis est inscrit sur la liste des captages prioritaires dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux « SDAGE » Rhône-méditerranée 2016-2021 approuvé par le préfet de bassin le 3 décembre 2015. Un programme d'actions visant la protection du captage contre les pollutions diffuses d'origine agricole doit donc être mis en œuvre, avec comme cadre le dispositif de protection des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) défini par les articles R114-1 à R114-10 du code rural.

Le périmètre de l'aire d'alimentation du captage a été déterminé par une étude hydrogéologique et un diagnostic de vulnérabilité de la zone a été établi. En complément, un diagnostic des pressions agricoles a été conduit par la chambre d'agriculture de la Haute-Saône.

A partir de ces études, ont été définis des périmètres tels qu'ils apparaissent dans le document cartographique annexé, à savoir :

- le périmètre de l'aire d'alimentation du captage,
- la zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Ces études ont fait l'objet de restitutions et les périmètres ainsi définis ont été validés en comité de pilotage du 17 septembre 2020.

Par ailleurs, un plan d'action agricole devra être élaboré avant fin 2021 sur cette zone de protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Valide** l'aire d'alimentation du captage de la source du Pâquis et la zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole définies sur la carte jointe à la présente délibération.
- **Valide** le projet d'arrêté préfectoral relatif à ces délimitations.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCGV,



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/20

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Rapport annuel 2019 sur prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau du service (RPQS) d'eau potable.

Il rappelle également que ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur Conseil Municipal avant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 Décembre 2020.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :
 - **Territoire de Gray - GAZ et EAUX** pour les communes :
Ancier, Apremont, Arc les Gray, Battrans, Champtonnay, Champvans, Cresancey, Esmoulins, Essertenne et Cecey, Germigney, Gray, Gray-la Ville, Le Tremblois, Mantoche, Noiron, Onay, Rigny, Sainte-Reine, Velet.
 - **Territoire de Chargey-les-Gray - GAZ et EAUX** pour les communes :
Chargey-les-Gray
 - **Territoire de Maison Rouge – SAUR** pour les communes :
Autrey les Gray, Auvet-et-la Chapelotte, Bouhans et Feurg, Broye-les-loups-et-Verfontaine, Ecuelle, Fahy-les-Autrey, Nantilly, Oyrrières, Poyans, Vars.
 - **Territoire de Pesmes – SOGEDO** pour les communes :
Arsans, Broye-Aubigny-Montseugny, Chevigney, La-Grande-Résie, La-Résie-Saint-Martin, Lieucourt, Pesmes, Sauvigney-les-Pesmes, Vadans.
- **Publie** les rapports approuvés sur le site www.services.eaufrance.fr



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCGV,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/21

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Rapport annuel 2019 sur prix et la qualité du service public
d'assainissement collectif**

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Il rappelle également que ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur Conseil Municipal avant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 Décembre 2020.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif :
 - **Territoire de Gray - GAZ et EAUX** pour les communes :
Ancier, Apremont, Arc les Gray, Auvet-et-la-Chapelotte, Battrans, Champtonnay, Champvans, Cresancey, Ecuelle, Esmoulins, Essertenne et Cecey, Germigney, Gray, Gray-la Ville, Igny, Le Tremblois, Mantoche, Noiron, Onay, Oyrères, Rigny, Saint-Broing, Saint-Loup-Nantouard, Sainte-Reine, Sauvigney-les-Gray, Vars, Velet, Velesmes-Echevanne.
 - **Territoire de Chargey-les-Gray - GAZ et EAUX** pour les communes :
Chargey-les-Gray
 - **Territoire d'Autrey – SAUR** pour les communes :
Autrey les Gray, Bouhans et Feurg, Fahy-les-Autrey, Nantilly, Poyans.
 - **Territoire de Pesmes – SOGEDO** pour les communes :
Arsans, Broye-Aubigny-Montseugny, Chevigney, La-Grande-Résie, La-Résie-Saint-Martin, Lieucourt, Pesmes, Sauvigney-les-Pesmes, Vadans, Valay, Venère.
- **Publie** les rapports approuvés sur le site www.services.eaufrance.fr.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG,

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/22

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Rapport annuel 2019 sur prix et la qualité du service public
d'assainissement non collectif**

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif. Il rappelle également que ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur Conseil Municipal avant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 Décembre 2020.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **Publie** les rapports approuvés sur le site www.services.eaufrance.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/23

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Avenant n°4 à la Délégation de Service Public relative à l'eau potable entre GAZ ET EAUX et la CCVG

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Gray a décidé de confier à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public d'eau potable depuis 2010.

Or, il convient d'approuver un avenant n°4 à ce contrat de concession dans les conditions suivantes :

I. Révision du périmètre d'affermage :

Au 31 juillet 2020, il a été mis fin aux compétences du Syndicat des eaux de Velesmes, sachant que 4 des communes du Syndicat de Velesmes sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Gray.

La Communauté de Communes Val de Gray étant déjà compétente en eau potable, elle a demandé à son fermier d'intégrer à compter du 1^{er} janvier 2021 les 4 communes du Syndicat de Velesmes qui sont sur son territoire dans le périmètre de la délégation de service eau potable, à savoir les communes de :

- Velesmes Echevanne
- Saint-Loup-Nantouard,
- Sauvigney-les-Gray,
- Saint-Broing-Corneux.

II. Retrait de l'entretien des espaces verts :

La Collectivité a décidé de reprendre en charge l'entretien des espaces verts qui seront donc retirés des charges du fermier.

III. Mise en place d'Aquadvanced pour le suivi des volumes journaliers :

L'article 28.3 du contrat initial sera complété par : « Le fermier mettra en place son logiciel Aquadvanced sur l'ensemble du périmètre qui permet la visualisation :

- Des volumes livrés au réseau par secteur (pour les compteurs télégérés),
- Des volumes télérelevés des usagers,
- Des volumes des gros consommateurs,
- Des débits de nuit,
- Des informations des prélocalisateurs fixes,

Chacune de ces données peut être visualisée sous forme de graphique, tableau, et avec des pas de temps journaliers, mensuels, annuels...

Le fermier s'engage à paramétrer l'accès à Aquadvanced pour le 1^{er} juillet 2021, il assurera ensuite une fiabilisation progressive et régulière des données. »

IV. Prolongation de la durée de vie contractuelle des compteurs à 20 ans.

L'alinéa 3 du paragraphe 3 du 26.4.1.a est remplacé par « Première vérification au bout de 20 ans pour les compteurs de classe C, puis tous les 7 ans ».

V. Mise en place d'un fond de maintien des émetteurs en antennes de télérelève ainsi que des prélocalisateurs de fuite,

Constitution d'un « fonds spécial » pour le maintien du patrimoine télérelève/prélocalisateurs évoqué au 35.3.2, un second compte est ouvert à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ce compte est alimenté par une dotation annuelle en valeur de base au 1^{er} mai 2010 de : 13 762 € HT à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ce compte est destiné à couvrir :

- Le renouvellement des têtes émettrices défaillantes, sur la base de 2% par an
- L'évolution des antennes, sur la base de 6 antennes
- Le remplacement de prélocalisateurs sur la base de 40 unités »

VI. Révision de tarif de vente en gros pour la commune d'Arsans

Le tarif de vente en gros à Arsans exprimé par m3 est de : 0.32 € HT/m3 en valeur du 1^{er} mai 2010.

VII. Complément sur le bordereau des prix

Complément au bordereau des prix (valeur de base origine du contrat 2010)

Code RAL	Libellé de l'article dans le bordereau	Unité	Qté	Base (€)
3.3.06.07.015	Fourniture simple de compteur Vitesse JU à brides, classe C pour un Ø de 80 mm	U		639,26
3.3.06.07.015	Fourniture simple de compteur vitesse JU à brides classe C pour un Ø de 100 mm	U		732,48
3.3.06.07.015	Fourniture simple de compteur volume classe B pour un Ø de 80 mm	U		265,7
3.3.06.07.015	Fourniture simple de compteur volume classe B pour un Ø de 100 mm	U		317,41
3.3.06.07.015	Pose de compteur pour un Ø de 80 mm	U		98,96
3.3.06.07.015	Pose de compteur pour un Ø de 100 mm	U		325,94

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Intègre** à compter du 1^{er} janvier 2021 les communes du SIE de Velesmes Echevanne au périmètre affermé, à l'exception de la commune de Villefrancon sur le territoire de la CC des Monts de Gy,
- **Retire** l'entretien des espaces verts,
- **Met** en place Aquadvanced pour le suivi des volumes journaliers,
- **Prolonge** la durée de vie contractuelle des compteurs à 20 ans,
- **Met** en place un fonds de maintien des émetteurs et antennes de télérelève ainsi que des prélocalisateurs de fuite,
- **Fixe** un tarif de vente d'eau en gros pour la commune d'Arsans,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/24

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Avenant n°5 à la Délégation de Service Public relative à
l'assainissement entre GAZ ET EAUX et la CCVG**

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Gray a décidé de confier à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public d'assainissement collectif et non collectif depuis 2010.

Or, il convient d'approuver un avenant n°4 à ce contrat de concession dans les conditions suivantes :

I. Révision du périmètre d'affermage :

Par délibération en date du 3 juillet 2019, les communes de Vars, Mantoche et Essertenne-et-Cevey sont exclues du SISOV qui assurait jusqu'alors sur celles-ci les missions d'assainissement non collectif. À compter de cette même date, la Communauté de Communes Val de Gray demande donc à son délégataire d'étendre sur ces 3 communes sa mission relative au service d'assainissement non collectif, telle que définie dans son contrat.

L'avenant intègre également la prise en charge de l'exploitation du dégrilleur installé fin 2018 en entrée de la station de Gray, hors charges de renouvellement.

II. Retrait de l'entretien des espaces verts :

La Collectivité a décidé de reprendre en charge l'entretien des espaces verts qui seront donc retirés des charges du fermier.

III. Suivi du diagnostic permanent :

Le fermier propose la mise en œuvre et le suivi du diagnostic permanent sur le territoire de la collectivité en contrepartie du retrait des espaces verts.

IV. Révision de la rémunération du fermier pour la gestion du service de l'assainissement non collectif :

Lors de la mise à jour des listes des usagers du service de l'assainissement non collectif et de l'évolution du périmètre d'affermage, le nombre d'installations d'assainissement non collectif pris en charge a évolué.

La rémunération du fermier prévue à l'article 39.2.2.1 du contrat d'origine ne permet donc plus de couvrir l'ensemble des charges du service relatives aux services rendus à tous les usagers de service de l'assainissement non collectif, à savoir les contrôles initiaux de l'existant, les contrôles périodiques et les frais liés aux autres missions lui incombant telles que l'information, l'accueil, la gestion administrative des usagers et la communication auprès de ces mêmes usagers.

De plus, aucune rémunération n'est prévue pour les autres missions réalisées dans le cadre de prestations ponctuelles pour lesquelles seuls certains usagers sont concernés, à savoir les contrôles de conception de l'implantation et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées et les contrôles en cas de vente.

Afin de maîtriser l'impact financier sur les usagers, la fréquence de contrôles de bon fonctionnement initialement fixée à 4 ans, a été prolongée à 8 ans.

V. Révision du règlement d'assainissement non collectif :

La réalisation des contrôles pouvant être difficile en cas de refus des usagers, les réhabilitations des installations non conformes présentant un danger pour l'environnement ou un risque pour la santé des personnes n'étant pas effectuées, le règlement du service de l'assainissement non collectif doit être révisé pour inciter les usagers à respecter la réglementation,

La modification de fréquence des contrôles a également été intégrée dans le nouveau règlement (passage de 4 à 8 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Réviser** le périmètre d'affermage du contrat.
- **Retire** l'entretien des espaces verts prévu au contrat pour le remplacer par le suivi du diagnostic permanent.
- **Réviser** la rémunération du fermier pour la gestion du service de l'assainissement non collectif.
- **Réviser** le règlement d'assainissement non collectif.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/25

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – SMAMBVO : Réalisation d'un Atlas Biodiversité

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président informe l'assemblée que la CCVG, dans le cadre de ses statuts, a notamment pour objectif la préservation et la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune sur son territoire de compétence. Elle intervient également, par l'intermédiaire de sa participation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon pour la restauration et la préservation des zones humides et des milieux aquatiques auquel elle a transféré le bloc de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

En outre, la CCVG s'inscrit dans des dynamiques de développement territorial pour lesquelles la préservation de l'environnement des paysages (et du patrimoine) est au cœur des réflexions, notamment :

- Le SCOT du Val de Gray
- Le Contrat de rivière du bassin versant de l'Ognon
- Le projet Paiement pour Services Environnementaux

Compte tenu de l'intérêt représenté par le secteur de la confluence de l'Ognon et de la Saône au titre de la biodiversité et de la trame verte et bleue, le SMAMBVO souhaite amplifier les démarches de connaissance et de sensibilisation sur les communes du territoire. Aussi, il souhaite engager, en

partenariat avec les communautés de communes Jura Nord, Pontailier Val de Saône et Val de Gray, un atlas de biodiversité communal couvrant le secteur de la confluence entre l'Ognon et la Saône.

Il s'agit :

- De réaliser un inventaire approfondi de 2 ans de la biodiversité sur et autour de la confluence de l'Ognon. Sur cette base, de définir un plan d'action permettant de valoriser et diffuser la connaissance acquise, de définir les mesures de protection à envisager et de préciser les aménagements réalisables.
- D'engager une émulation des populations locales et d'engager différentes actions de communication et sensibilisation.
- De développer des actions participatives, grâce au soutien de différentes associations, menant à une meilleure connaissance des habitants de leur environnement direct et du patrimoine naturel de la collectivité.

Les données issues de ces inventaires ont vocation à permettre d'intégrer les enjeux environnementaux en amont des projets d'aménagement ainsi que dans les documents d'urbanisme. Aussi, le syndicat souhaite candidater à l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communal » lancé par l'OFB en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Autorise** l'élaboration d'un atlas de la biodiversité par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) sur une partie de son territoire.
- **Contribue** à la mise en place d'un comité de pilotage d'élaboration d'un atlas de biodiversité intercommunautaire sur le territoire de la confluence de l'Ognon et de la Saône.
- **Etudie** le plan de financement proposé par le SMAMBVO à l'issue de son élaboration pour la mise en œuvre de l'atlas de biodiversité.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/26

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EAU/ASSAINISSEMENT/GEMAPI – Tarifs de vente de l'eau potable pour la borne de puisage à Gray

Monsieur Pascal PAROT, Vice-Président rappelle à l'assemblée que les bornes incendies sont strictement réservées aux services de défense contre l'incendie. Or, elles sont de plus en plus utilisées à d'autres fins : travaux de voirie, camions hydro-cureurs, balayeuses... Cette mauvaise utilisation peut entraîner des dégradations sur les réseaux d'eau potable et équipements de DECI.

Ainsi, afin de maîtriser les volumes consommés sur le réseau d'eau potable, et pour répondre aux besoins en eau des professionnels et des communes, la CCVG a installé une borne de puisage à GRAY (ZAC GRAY SUD).

Il est proposé de fixer les conditions d'utilisation et le prix de vente de l'eau au m³ pour les usagers de la borne de puisage.

I. Bénéficiaires :

- Entreprises : Cureurs, balayeuses, Travaux publics,
- Communes,
- Communautés de communes.

Un particulier ne pourra pas obtenir de carte et devra passer par un professionnel

II. Mise à disposition des cartes :

Les cartes seront créditées des volumes souhaités et seront disponibles à l'accueil.

Aucune caution ne sera demandée mais un forfait égal à 2 fois le coût de la carte sera facturé dans le cas d'une perte, d'une dégradation ou d'un non-retour.

III. Conditions pour obtenir une carte :

Pour obtenir une carte, les usagers devront prendre contact directement avec le chef de secteur de la société de distribution GAZ ET EAUX.

Les cartes sont nominatives. Elles peuvent être gardées par le demandeur pour une utilisation régulière.

Lors d'une utilisation ponctuelle, elle devra être retournée après la prise d'eau à l'adresse indiquée.

L'utilisateur devra transmettre à GAZ ET EAUX :

- Son adresse de facturation
- Un e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous indiquant le souhait de puiser de l'eau aux bornes et les besoins en eau pour la créditer

IV. Facturation

La facturation aura lieu 1 à 2 fois par an suivant les volumes puisés et le mode d'utilisation (ponctuelle ou régulière). Uniquement les parts variables seront facturées. Les tarifs **seront actualisés** selon le contrat.

Les cartes appartiennent à la CCVG (prévoir l'achat d'une vingtaine de cartes) et sont mises à disposition des utilisateurs.

Le prix de vente de l'eau/m³ consommé est fixé au prix de **2.2932 € HT** pour l'année 2020.

Le détail du tarif de vente de l'eau potable est présenté ainsi :

Prix de vente de l'eau pour borne Moneca à Gray - Tarifs 2020 (€/m³)

	2020	Taux TVA
CONSOMMATION		
Part GAZ ET EAUX	0,7656	5,5
Part CCVG	1,13	5,5
Part AERMC (préservation de la ressource)	0,067	5,5
ORGANIMES PUBLICS		
Part AERMC (lutte contre la pollution)	0,27	5,5
VNF	0,0606	0
Prix de vente en €/m³ HT	2,2932	
Prix de vente en €/m ³ TTC	2,4160	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la procédure d'utilisation et le prix de vente de l'eau potable pour la borne de puisage installée à la ZAC GRAY SUD à Gray.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents



AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/27

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INGENIERIE – Construction d'un Pôle Aquatique – Mission AMO – Demande de subvention FNADT

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au diagnostic et à la programmation d'un pôle aquatique est en cours de consultation. Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FNADT pour le financement de cette étude. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nature des études et travaux	Taux	Montant des Travaux HT
AMO Pôle aquatique	100%	39 000€
Financement		
ETAT (FNADT)	50%	19 500€
Autofinancement	50%	19 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

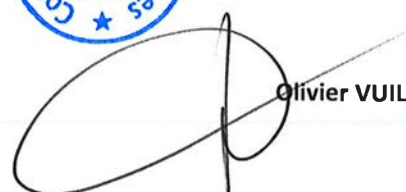
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au taux maximum.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG


Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/28

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INGENIERIE – Aménagement esthétique réseau concédé d'électricité, renforcement éclairage public et création génie civil de télécommunications à proximité du gymnase Sonjour à Gray-la-Ville

Monsieur Claude DEMANGEON, Vice-président expose à l'Assemblée qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité situé à proximité du gymnase Sonjour à Gray-la-Ville, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70).

Ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 80 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains;
- la fourniture et la pose de 3 ensembles d'éclairage public de style à définir ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le programme des travaux présentés ci-dessus.
- **Demande** au SIED 70 la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'annexe financière prévisionnelle annexée à la présente délibération.
- **Prévoit** au budget les crédits nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/29

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la **salle Festi'Val à Arc-lès-Gray**, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ingénierie – Mise en accessibilité du Gymnase Sonjour à Gray-la-Ville

Monsieur Claude DEMANGEON, Vice-Président expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier le plan de financement relatif aux travaux de réhabilitation et mise en accessibilité du Gymnase Sonjour à Gray-la-Ville. En effet, après ouverture des plis, le coût total de cette opération (études, travaux) s'élève à 336 599 € HT dont 107 699 € HT concernant uniquement l'accessibilité.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Nature des études et travaux	Taux (%)	Montant des subventions attendues (€)
Réhabilitation et mise en accessibilité Gymnase Sonjour	100	336 599.27
Financement phase accessibilité montant HT de l'opération 107 699€		
ETAT (DETR - Accessibilité)	±40	43 080€
CD70 (Accessibilité)	±18	20 000€

Autofinancement	±41	44 619€
Financement phase réhabilitation montant HT de l'opération 228 900€		
ETAT (DETR – Réhabilitation)	30	68 670€
Région BFC	20	45 780€
CD70 (PACT 1)	±12	27 225€
CD70 (part sectorielle – Fiche E32 – sport)	±13	30 000€
Autofinancement	25	57 225€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement sus-désigné.
- **Consulte** les services de l'Etat et du Département de la Haute-Saône pour l'attribution d'une subvention au titre de l'accessibilité PMR de cet équipement.



AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/30

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ingénierie – Mise en accessibilité du Gymnase Populus à Gray

Monsieur Claude DEMANGEON, Vice-Président expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier le plan de financement relatif aux travaux de réhabilitation et mise en accessibilité du Gymnase Populus à Gray. En effet, après ouverture des plis, le coût total de cette opération (études et travaux compris) s'élève à 563 429,92€ HT, dont 9 607,42€ HT concernant uniquement l'accessibilité.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Nature des études et travaux	Taux (%)	Montant des subventions attendues (€)
Réhabilitation et mise en accessibilité Gymnase Populus	100	563 429,92€
Financement accessibilité montant HT de l'opération 9 607.42€ HT		

ETAT (DETR- accessibilité)	40	3 843€
CD70 (Fiche F17 – accessibilité) (40% sur une base subventionnable de 50 000€ HT)	40	3 843€
Autofinancement	20	1 921,42€
Financement réhabilitation montant HT de l'opération 553 822.50€ HT		
ETAT (DETR – Réhabilitation)	30	166 146.75€
Région BFC	±14	80 000€
CD70 (PACT 1)	±20	108 455€
CD70 (part sectorielle – Fiche E32 sport)	±5	30 000€
Autofinancement	±31	169 220,75€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement sus-désigné.
- **Consulte** les services de l'Etat et du Département de la Haute-Saône pour l'attribution d'une subvention au titre de l'accessibilité PMR de cet équipement.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCGV

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/31

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INGENIERIE – Caution Obligation d'achat - Abrogation de la délibération N°2020/07C/15

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de procéder au paiement de la caution d'obligation d'achat d'une valeur de 1 000 € TTC par carte bancaire sur le budget photovoltaïque.

Or, la carte d'achat de la Communauté de Communes Val de Gray permet de payer uniquement des dépenses liées au budget général de la CCVG comme le stipule le contrat et pas sur le budget photovoltaïque. Il convient donc d'abroger la délibération n°2020/07C/15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Abroge** la délibération n°2020/07C/15 en date du 30 juillet 2020



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/32

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INGENIERIE – Caution Obligation d'achat sur budget général

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président expose à l'Assemblée qu'en raison de l'abrogation de la délibération du 30 juillet 2020 relative au paiement d'une caution de 1 000 € pour l'installation photovoltaïque de l'hôtel communautaire sur le budget photovoltaïque, il convient de procéder au paiement de cette dernière sur le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder au paiement de la caution d'obligation d'achat d'une valeur de 1 000 € par carte d'achat sur le budget général de la CCVG.
- **Prévoit** les crédits en dépenses et recettes au budget général au compte 275.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/33

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'Association des Entrepreneurs du Pays Graylois

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-Président expose au Conseil Communautaire que lors du premier confinement national lié à la COVID 19, l'Association des Entrepreneurs du Pays Graylois a mise en place de nombreuses mesures de soutien en faveur du monde économique. Plus particulièrement, elle a apporté une expertise importante à des entreprises en matière d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à l'Association des Entrepreneurs du Pays Graylois une subvention exceptionnelle de 1 100 € qui sera imputée au compte 65748 – Subvention de fonctionnement aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Alloue** une subvention exceptionnelle de 1 100 € à l'Association des Entrepreneurs du Pays Graylois.
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget général au compte 65748.
- **Autorise** Monsieur le Président à verser la subvention sus-désignée et à signer tous les documents afférents à cette affaire.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/34

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJ, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES - Relais Parents Assistants Maternels - Participation financière 2020

Monsieur Olivier VUILLIER Vice-Président expose que depuis sa création en 1998, le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) n'a eu de cesse de développer son territoire d'actions.

Depuis 2013, et à la suite de la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Autrey, la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) dispose de la compétence d'adhésion à un RPAM, au nom des communes composant le territoire de l'EPCI.

Par délibération en date du 30 novembre 2017, la CCVG a autorisé le Président à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Arc-lès-Gray, gestionnaire du RPAM Val de Gray, pour une durée minimale de trois ans, correspondant à la durée d'agrément du RPAM Val de Gray par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** la participation financière de la Communauté de Communes Val de Gray pour l'année 2020 à hauteur de 38 800 €.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette participation.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/35

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Avenant n°2 relatif à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine entre la Région BFC, la CCVG et la Ville de Gray

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire qu'une convention a été conclue avec la Région Bourgogne Franche-Comté représentée par sa présidente Marie-Guite DUFAY, la Ville de Gray représentée par son Maire, Christophe LAURENÇOT et la Communauté de Communes Val de Gray représentée par son Président, Alain BLINETTE.

Cette convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région, de la Ville et de la CCVG, en faveur des orientations de sa stratégie de cohésion urbaine et sociale sur le quartier prioritaire des Capucins.

Il convient de modifier la convention sus-désignée et de conclure un avenant n°2 afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2022 et adapter les modalités financières d'engagement de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant dont le projet est joint en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/36

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – ACTP définitives 2020

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle à l'Assemblée que le fonctionnement des A.C.T.P. est régi par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a, à l'unanimité des membres présents, donné un avis favorable en date du 23 septembre 2020. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de notifier aux communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray un montant d'attribution de compensation définitive.

A.C.T.P. définitives 2020

<i>Communes</i>	<i>Charges dues à la CCVG</i>	<i>Versement De la CCVG</i>
GRAY	120 025.00	
ARC LES GRAY		745 275.00
GRAY LA VILLE	42 797.00	

ANCIER	13 826.00	
RIGNY	4 630.00	
VELET		49 912.00
APREMONT		1 717.00
CHAMPVANS	4 472.00	
ESMOULINS		8 112.00
GERMIGNEY - LA LOGE	10 197.00	
LE TREMBLOIS	6 843.00	
NANTILLY	26 114.00	
BATTRANS	12 655.00	
CHAMPTONNAY	5 155.00	
NOIRON	3 783.00	
IGNY	922.00	
SAINT LOUP NANTOUARD	6 830.00	
SAINTE REINE	1 550.00	
SAUVIGNEY LES GRAY	6 837.00	
SAINT BROING - CORNEUX	7 928.00	
ATTRICOURT		1 519.00
AUTREY LES GRAY		64 545.00
AUVET - LA CHAPELOTTE		8 578.00
BOUHANS ET FEURG		17 578.00
BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE		3 575.00
CHARGEY LES GRAY		26 374.00
ECUELLE		421.00
ESSERTENNE ET CECEY		8 354.00
FAHY LES AUTREY		636.00
LOEUILLEY		6 716.00
MANTOCHE		65 381.00
OYRIERES		27 195.00
POYANS		2 186.00
VARIS		6 941.00
CRESANCEY		5 321.00
ONAY		3 381.00
VELESME - ECHEVANNE		27 736.00
ARSANS	2 031.00	
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY		11 533.00
CHEVIGNEY		335.00
LA GRANDE RESIE	2 090.00	
LIEUCOURT		1 805.00
PESMES		50 625.00
LA RESIE SAINT MARTIN	2 853.00	
SAUVIGNEY LES PESMES		9 007.00
VADANS		1 043.00
VALAY		18 893.00
VENERE		855.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **par 60 voix Pour et 7 voix Contre (X. Coquibus, Th. Savin, E. Jeudy, Ch. Bon, P. Marcoux, A. Lomberger, D. Jacquy)** des membres présents :

- **Fixe** les A.C.T.P. pour 2020, comme détaillé dans le tableau ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/37

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget Assainissement - Décision modificative N° 2

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle à l'assemblée la convention entre les communes de l'ancienne Communauté de Communes Val de Pesmes et l'agence de l'Eau pour l'attribution des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribués à des tiers. Cette convention a été transférée à la Communauté de Communes Val de Gray ayant la compétence assainissement non collectifs. Trois dossiers seront réalisés avant la fin de l'année 2020. Il informe aussi des ajustements de comptes pris dans le cadre du budget primitif (BP).

Afin de réaliser ces opérations auprès des particuliers d'une part et d'ajuster les comptes pris dans le cadre du BP d'autre part, le Président propose de faire une décision modificative N° 2 pour le budget assainissement.

La décision modificative se décompose de la façon suivante :

- DI 4581 « opération pour compte de tiers » + 10 000 €
- RI 4582 « opération pour compte de tiers » + 10 000 €
- DI 2317 « immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » + 250 000 €

- DI 21532 « réseaux d'assainissement »	- 250 000 €
- DF 6541 « créances admises en non-valeur »	+ 1 000 €
- DF 6542 « créances éteintes »	+ 1 000 €
- DF 61528 « entretien et réparations autres biens »	- 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la décision modificative N°2 sur le budget assainissement de la Communauté de Communes Val de Gray.



AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/38

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJ, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget général - Décision modificative N° 2

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle au Conseil Communautaire qu'une subvention a été attribuée au titre de l'opération TEPCV pour l'aménagement d'un espace de co-working et télétravail situé Espace Mavia à Gray. Or, la Communauté de Communes Val de Gray a perçu un acompte de 8 000 € et le projet n'a jamais abouti.

Le Président propose de faire une décision modificative N° 2 sur le budget général afin de rembourser la subvention de la Région ainsi que l'incorporation du résultat à la suite à la dissolution CCVP.

La décision modificative se décompose de la façon suivante :

- DI 1322 « subvention région »	+ 8 000.00 €
- DI 21318 « autres bâtiments publics »	- 8 000.00 €
- DI 001 « solde d'exécution section investissement »	+ 2 799.33 €
- RI 021 « virement section exploitation »	+ 2 799.33 €
- RF 002 « résultat reporté »	+ 32 298.32 €

- DF 023 « virement à la section invest. » + 2 799.33 €
- DF 615221 « entretien et réparation bâtiments » + 18 498.99 €
- DF 637 « autres impôts » + 11 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la décision modificative n°2 sur le budget général de la Communauté de Communes Val de Gray.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG



Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/39

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget lotissement d'Autrey-les-Gray - Décision modificative N° 1

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle au Conseil Communautaire qu'une délibération a été adoptée le 16 octobre 2017 concernant la réalisation par le SIED de l'extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public pour le lotissement d'Autrey-les-Gray, maison seniors et maison médicale le long de la D36.

Afin de permettre le paiement des factures entre le budget général et le budget lotissement d'Autrey-les-Gray, il convient de prendre une décision modificative N°1 sur le budget lotissement d'Autrey-les-Gray de la Communauté de Communes Val de Gray.

La décision modificative se décompose de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| - DF 608 « frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement » | + 16 000 € |
| - RF 757 « subventions » | + 16 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la décision modificative n°1 sur le budget lotissement d'Autrey-les-Gray de la Communauté de Communes Val de Gray



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/40

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget Eau - Décision modificative n° 3

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative n°3 pour le budget eau de la Communauté de Communes Val de Gray afin d'ajuster les comptes pris dans le cadre du budget primitif.

La décision modificative se décompose de la façon suivante :

- DI 21531 « réseaux d'adduction eau »	- 100 000 €
- DI 2315 « installation, matériel et outillages techniques »	+ 100 000 €
- DF 6541 « créances admises en non-valeur »	+ 1 000 €
- DF 6542 « créances éteintes »	+ 1 000 €
- DF 61523 « entretien et réparations réseaux »	- 2 000 €
- DI 041-2762 « créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A »	+ 4 836.56 €
- RI 041-2315 « installations, matériel et outillage »	+ 4 836.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** la décision modificative n° 3 sur le budget eau de la Communauté de Communes Val de Gray.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/41

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget Lotissement Bois de l'Etang - Décision modificative n° 1

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative n°1 pour le budget Lotissement Bois de l'Etang de la Communauté de Communes Val de Gray afin d'ajuster les comptes pris dans le cadre du budget primitif.

La décision modificative se décompose de la façon suivante :

- | | |
|--|--------|
| - DF 043-608 « Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement » | + 24 € |
| - RF 043-791 transferts de charges de fonctionnement » | + 24 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **Accepte** la décision modificative n° 1 sur le budget Lotissement Bois de l'Etang de la Communauté de Communes Val de Gray.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/42

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget Eau - Admission en non-valeur

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président expose que la Trésorerie de Gray n'a pas obtenu le recouvrement de certaines factures à la suite de dossiers d'endettement et/ou à des décisions d'effacement de la dette.

La Trésorerie ne peut donc poursuivre les recouvrements et demande l'admission en non-valeur de ces dossiers pour la somme totale de 188.04 € :

- Liste 4404720532 du 14 octobre 2020 pour la somme de 188.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **par 61 voix POUR et 6 voix CONTRE** des membres présents :

- **Admet** en non-valeur la somme de 188.04 € au compte 6541 – créances irrécouvrables.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.



AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/43

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES – Budget Général - Admission en non-valeurs

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président expose que la Trésorerie de Gray n'a pas obtenu le recouvrement de certaines factures à la suite de dossiers d'endettement et/ou à des décisions d'effacement de la dette.

La Trésorerie ne peut donc poursuivre les recouvrements et demande l'admission en non-valeur de ces dossiers pour la somme totale de 9 954.22 € :

- Liste 4588020232 du 14 octobre 2020 pour la somme de 45.55 €
- Liste 4221940232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 546.94 €
- Liste 4395920232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 45.70 €
- Liste 4479070232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 311.20 €
- Liste 4498310832 du 28 septembre 2020 pour la somme de 93.05 €
- Liste 4423970532 du 28 septembre 2020 pour la somme de 346.23 €
- Liste 4172810232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 391.00 €
- Liste 4478270532 du 28 septembre 2020 pour la somme de 643.06 €
- Liste 4485690232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 429.06 €
- Liste 4396130232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 768.33 €
- Liste 4140760232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 1 268.79 €
- Liste 4255370832 du 28 septembre 2020 pour la somme de 175.00 €
- Liste 4496490832 du 28 septembre 2020 pour la somme de 337.65 €
- Liste 4396320232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 553.35 €
- Liste 4140570232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 1 557.50 €

- Liste 4496100532 du 28 septembre 2020 pour la somme de 1 039.28 €
- Liste 4247380232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 424.43 €
- Liste 4139760232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 330.17 €
- Liste 4151990232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 456.60 €
- Liste 4143960232 du 28 septembre 2020 pour la somme de 191.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **par 57 voix POUR et 10 voix CONTRE** des membres présents :

- **Admet** en non-valeur la somme de 2 851.88 € au compte 6542 – créances éteintes.
- **Admet** en non-valeur la somme de 7 102.34 € au compte 6541 – créances irrécouvrables.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces opérations.

AINSI FAIT ET DELIBERE
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/44

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION – Liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission
Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-Président informe le Conseil Communautaire que l'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID est composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué)
- 10 commissaires.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Communautaire sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par le Conseil Communautaire doit donc comporter 40 noms :

- 20 noms pour les commissaires titulaires
- et 20 noms pour les commissaires suppléants

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, avoir 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** des membres présents :

- **Dresse** une liste de quarante noms dans les conditions sus-désignées en vue de la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs par le Directeur des Finances Publiques.

COMMUNE	Prénom	NOM
TITULAIRES		
APREMONT	Odile	PERCHET
AUVET ET LA CHAPELOTTE	Patrick	GENS
BATTRANS	André	JEUDY
BOUHANS ET FEURG	Corinne	SCHMIT
BROYE LES LOUPS et VERFONTAINE	Irène	NICOLLE
GRAY	Mireille	VALIENTE
GRAY LA VILLE	Pascale	ROUX
SAINT LOUP NANTOUARD	Alain	CHAPUIS
SAUVIGNEY LES PESMES	Lina	BARDY
VALAY	Jean-Marie	COURTIER
VARS	Philippe	JOLY
VELET	Emmanuel	GAUSS
ANCIER	Nathalie	MENESTREY
ARC LES GRAY	John	JEANNOT
CHARGEY LES GRAY	Jean-Claude	COLLETTE
PESMES	Patrice	DUSSOUILLEZ
ESMOULINS	Jean	BARETTI
IGNY	Dominique	DOUTAUX
VELESMES ECHEVANNE	Damien	JACQUIN
NANTILLY	Michel	DEMANDRE
SUPPLEANTS		
AUTREY LES GRAY	Philippe	BRESSON
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	Gilbert	COCHU
CHAMPTONNAY	Laurent	ENGEL
CHAMPVANS	Daniel	ARNESI
CHEVIGNEY	Gérard	SEGUIN
CRESANCEY	Patrick	PELLETIER
ECUELLE	Thierry	PHILIPPE
FAHY LES AUTREY	Eric	MESSIAN
GERMIGNEY	Michel	LESPAGNOL

La GRANDE RESIE	Gérard	VIENNOT
La RESIE SAINT MARTIN	Christophe	CISNE
LE TREMBLOIS	Amandine	MAJ
LIEUCOURT	Elodie	AUBERT
LOEUILLEY	Aurélia	APERT
ONAY	Corine	ROUSSET
OYRIERES	Jeannine	RENAUD
POYANS	Gaëlle	GARNIER
SAINT BROING	Gabriel	JACQUIN
VADANS	Sébastien	VERNIER
VENERE	Roger	CUGNEZ

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/45

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADMINISTRATION – Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège Robert et Sonia Delaunay à Gray

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil Communautaire que par courriel en date du 12 octobre 2020, le collège Robert et Sonia Delaunay à Gray a demandé à la Communauté de Communes Val de Gray de désigner un représentant pour siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Communautaire pour siéger au CA du collège Robert et Sonia Delaunay à Gray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Désigne** Joseph CHAVECA comme représentant du Conseil Communautaire pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège Robert et Sonia Delaunay à Gray

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/46

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph HAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. HAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADMINISTRATION – Désignation de représentants à la commission transition énergétique et croissance verte du SIED 70

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe le Conseil Communautaire que le SIED 70 a demandé à la Communauté de Communes Val de Gray de désigner un représentant pour siéger au sein de sa commission transition énergétique et croissance verte.

Cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données dans le domaine de l'énergie. Elle permet aussi au SIED 70 d'apporter son expertise nécessaire à l'élaboration d'un PCAET ou à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Cette commission consultative est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par EPCI.

Il convient dès lors de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Communautaire pour siéger au sein de la commission transition énergétique et croissance verte du SIED70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **Désigne** Christophe DUREUX comme titulaire et Claude DEMANGEON comme suppléant du Conseil Communautaire pour siéger à la commission transition énergétique et croissance verte du SIED 70.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/47

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADMINISTRATION – Composition des commissions intercommunales – Modification à la suite d'une démission

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président rappelle au Conseil Communautaire que Monsieur Jean-Baptiste PIERROT, conseiller communautaire a démissionné.

Or, par délibération n°2020/07C/02 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a mis en place douze commissions intercommunales chargées d'étudier les questions qui seront présentées à l'assemblée délibérante et ce, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Monsieur Jean-Baptiste PIERROT faisait partie de la Commission Tourisme.

Il convient donc de désigner un nouveau membre afin de remplacer Monsieur Jean-Baptiste PIERROT dans la Commission Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** des membres présents :

- **Désigne** Martin VALLEE pour remplacer M. Jean-Baptiste PIERROT au sein de la Commission Tourisme.



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président de la CCVG

Olivier VUILLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/11/48

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DOUZE DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le Vice-président, Olivier VUILLIER, le 6 novembre 2020.

Présidence de M. Olivier VUILLIER, Vice-Président

Etaient présents : Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Thierry SAVIN, Dominique JACQUET, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de JM PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Danièle TARTRAT, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de JP BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Jean-Louis PITOLLET (suppléant de R. ROUSSELLE), Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET a donné pouvoir à J. CHAVECA, Emilie JEUDY a donné pouvoir à Th. SAVIN, Daniel RAILLARD a donné pouvoir à P. PAROT, Marc LAMBERT a donné pouvoir à O. VUILLIER, J. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à M. VASSILEV, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Marie-Françoise MIALLET a donné pouvoir à Ph. GHILES, Nicolas CAILLE a donné pouvoir à J. COLLINET, Yvan GUIGNOT a donné pouvoir à D. TARTRAT, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à F. HENNING, Marcel BRACONNIER a donné pouvoir à B. ROYER

Absents non représentés : Régis BRESSAND, Véronique THOMAS, Fabien LAGIER et Alain BLINETTE.

Secrétaire de séance : Georges de Gerauvilliers conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis d'audience à victime - Opportunité pour la CCVG de se constituer partie civile

Monsieur Olivier VUILLIER, Vice-président informe l'assemblée que par un courrier en date du 28 juillet 2020, les services du Procureur de la République ont invité la Communauté de Communes Val de Gray à se présenter devant le Tribunal Correctionnel de Vesoul pour y être entendu en qualité de victime dans la procédure judiciaire relative aux marchés conclus dans le cadre de la réalisation d'un « technocentre numérique ».

Ce courrier implique pour la Communauté de Communes de se constituer partie civile dans l'affaire susmentionnée.

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué au Président pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la Communauté de Communes Val de Gray les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes Val de Gray dans les actions intentées contre elle et ce, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Or, le Président étant intéressé à l'affaire, il revient au conseil communautaire de se prononcer quant aux suites à donner au courrier reçu par Monsieur le Procureur.

Ainsi, il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'opportunité pour la Communauté de Communes Val de Gray de se constituer partie civile dans l'affaire susmentionnée.

Thierry SAVIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **par 58 voix POUR et 8 abstentions** des membres présents :

- **Décide de ne pas se constituer** partie civile dans la procédure judiciaire relative aux marchés conclus dans le cadre de la réalisation d'un « technocentre numérique ».

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes VAL de GRAY" around a central star.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président de la CCGV

Olivier VUILLIER